

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 20 mars 2026 à 18h30**

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	23

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire sortant, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 16/03/2026.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUCORPS Dominique – M. PARGA José - M. PONCET Marc - M. FEDIX Christian - M. POIRON Jean-Pierre - Mme TRICAUD Françoise - Mme FAVRE Isabelle - M. PLATHEY Pierre - M. LAMURE Christophe - Mme PERONNET Béatrice - M. CARBON Olivier - Mme BOULOGNE Emmanuelle - M. CHOMAT Pascal - Mme HINSCHBERGER Edith - Mme MERMET DAGUES - Sophie - M. CELEN Devris - Mme VERPY Evelyne - M. AULAS Sébastien - Mme GOMES DE OLIVEIRA Eléonore - Mme DUCROUX Morane - Mme DELORME Amandine -

POUVOIRS DEPOSES : M. MICHEL Quentin donne pouvoir à M. CHOMAT Pascal

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PONCET Marc

Objet : Indemnités d'élus

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose les conditions du versement des indemnités à savoir :

Indemnités du Maire : Taux maximum (% de l'IB 1027) : 55.7 %

Indemnités des adjoints : Taux maximum (% de l'IB 1027) : 21.38 %

Indemnités des conseillers délégués : comprises dans l'enveloppe constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice

Monsieur le Maire expose que les adjoints ont décidé de percevoir tous la même indemnité. Ensemble maire et adjoints ont accepté de diminuer leur indemnité pour permettre de dégager une rémunération intéressante pour les conseillers délégués. Il rappelle que sans délibération du conseil, l'indemnité du maire serait automatiquement versée au maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix pour :

- DECIDE le versement des indemnités telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous avec effet au 20 mars 2026 pour le maire et les adjoints, et dès signature des arrêtés de délégation pour les conseillers délégués

<i>Fonction</i>	<i>NOM Prénom</i>	<i>Pourcentage indice 1027</i>	<i>Montant mensuel brut à ce jour</i>
Maire	DUPIN Gilles	46.22 %	1 900 €
1 ^{ère} Adjointe	CHOMAT Pascal	13.38 %	550 €
2 ^{ème} Adjoint	Mme GOMES de OLIVEIRA Eléonore	13.38 %	550 €
3 ^{ème} Adjointe	LAMURE Christophe	13.38 %	550 €
4 ^{ème} Adjoint	VERPY Evelyne	13.38 %	550 €
5 ^{ème} Adjointe	M. CELEN Devris	13.38 %	550 €
6 ^{ème} Adjoint	Mme MERMET DAGUES Sophie	13.38 %	550 €
1er Conseiller délégué	M. PARGA José	7.3 %	300 €
2 ^e conseiller délégué	M. POIRON Jean-Pierre	7.3 %	300 €
3 ^e conseiller délégué	Mme TRICAUD Marie-Thérèse	7.3 %	300 €

Ces indemnités sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

M. PONCET Marc
Secrétaire de séance

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 20/03/2026



